



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 20 mai 2021**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code des Collectivités  
Territoriales

**AMENDEMENT A L'ORDRE DU JOUR :**

**2021-40 AUTORISATION D'URBANISME - DÉSIGNATION D'UN ÉLU POUR LA SIGNATURE D'UN ARRÊTÉ DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Intéressé à titre personnel, monsieur le Maire quitte la séance.

Monsieur le Maire est intéressé à titre personnel par la délivrance de l'arrêté de permis de construire numéro PC04411821W1008.

Vu l'article L422-7 du Code de l'urbanisme qui dispose que « si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Le conseil municipal doit délibérer pour désigner un élu et l'autoriser à signer la décision relative au PC ainsi que tout autre document nécessaire.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** Stéphane BONNIER, Adjoint aux bâtiments, pour prendre la décision relative au permis de construire numéro PC04411821W1008 ainsi que pour les éventuels documents relatifs à ce dossier
- **Autorise** Monsieur Stéphane BONNIER à signer tous les documents correspondants.

Retour de monsieur le Maire dans la salle.

**AVENANT AU MARCHÉ DE PRESTATION DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE**

Ce sujet est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 AVRIL 2021**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

**2021-41 VOTE DES SUBVENTIONS 2021**

La commission vie locale présente les propositions faites par la commission.

Pour définir le montant des subventions, la commission propose :

- 15 € par adhérent pour les associations sportives
- Un ratio par heure pour les associations d'aide à domicile
- 70 € forfaitaire pour les autres associations

La commission propose de mettre en avant l'association pour le soutien à la trisomie 21 et l'association « les p'tits doudous de l'hôpital d'Ancenis ».

<b>ASS. A CARACTERE SPORTIF</b>	
UFCED Football	225 €
ASCED Hand	435 €
Judos des Vallons de l'Erdre	150 €
<b>ASS. HUMANITAIRE D'ENTRAIDE, D'ACTION SOCIALE</b>	
ADT Aide à Domicile Temporaire	60 €
ADMR	715 €
ADAR	75 €
Pannecé Solidarité Transports	200 €
Les restaurants du Cœur	70 €
Croix d'or 44	70 €
AFM - Téléthon	70 €
Croix Rouge Française - Comité d'Ancenis	70 €
Alzheimer 44 et troubles apparentés	70 €
Solidarités Femmes en Loire-Atlantique	70 €
SOS Paysans en difficultés	70 €
Asso des Paralysés de France (APF)	70 €
ADAPEI Ancenis-Varades	70 €
La Ligue des droits de l'homme	70 €
France ADOT - Dons d'organes	70 €
Ligue française contre la sclérose en plaques	70 €
POUR	70 €
Saint Vincent de Paul	70 €
GSCF - Sapeurs-pompiers humanitaires	70 €
Soutien pour la trisomie 21	200 €
Les p'tits doudous de l'hôpital d'Ancenis	200 €
<b>ASS. DE LOISIRS</b>	
Panne 'scène comedix	435 €
Lulu prêt	70 €
APPEL Saint Augustin Riaillé	70 €
<b>ASS. CULTURELLE ET SOCIO-EDUCATIVE</b>	
ARRA - Recherche en Pays d'Ancenis	70 €
<b>AUTRES ASSOCIATIONS</b>	
Le souvenir Français	30 €
UNC/AFN - SECTION Pannecé	70 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 055.00 €</b>

La somme globale allouée aux associations s'élève à 4 055 €.

Concernant la subvention exceptionnelle demandée par la CUMA à l'occasion de leurs 40 ans, la commission propose de leur verser la somme de 400 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions de la commission et autorise monsieur le Maire à verser les subventions fixées ci-dessus aux associations

## 2021-42 TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES - ANNÉE 2022

En application de la loi n° 78.788 du 28 juillet 1978 modifiée, du Code de Procédure Pénale et de la Circulaire n° 79.94 de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 19 février 1979, le conseil municipal doit procéder au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de trois personnes susceptibles de siéger en qualité de jurés aux assises de Loire-Atlantique en 2022  
Ces personnes doivent avoir au moins 23 ans en 2021 (nées avant 1999).

Il s'agit de :

- N°236 - **Monsieur DANIEL Grégory**  
Né à NANTES - 44 le 30 janvier 1979, domicilié à Pannecé -44, 15 rue des sources
- N°419 - **Monsieur GUERIN Gilberto**  
Né au Brésil, le 30 janvier 1983 domiciliée à Pannecé -44, 14 Rue du Stade
- N°891 - **Monsieur THOMMEROT Thierry**  
Née à CHÂTEAUBRIANT - 44, le 11 janvier 1966 domicilié à Pannecé -44, L'Aumerie.

### INFORMATIONS

#### DIVERS

- **DEVIS SIGNÉS**

- SAS CDEAI - Tuyau enrouleur - montant 704.40 € TTC
- GUIBERT JOHNNY - peinture local attenant grange - 1 447.20 € TTC
- SAS JOULAIN - Remplacement disjoncteurs VIVAL - 837.60 € TTC
- SARL A2 METAL - Fabrication garde-corps Etang de la Gravelle - 7 096 € TTC
- QUIETALIS - remplacement sonde lave-vaisselle restaurant scolaire - 261.26 € TTC
- CIN'ETOILES - projection plein air été 2021 - 3 103.95 € TTC

- **CAMPAGNE DE DÉPISTAGE COVID**

Une campagne de dépistage est organisée le mercredi 26 mai à la salle des sources.

#### PROCHAINES RÉUNIONS :

- **Commission scolaire** : jeudi 3 juin à 18h30
- **Conseil municipal** : Mardi 22 juin à 20h30

La séance est levée.

Le Maire,  
Jean-Michel CLAUDE